

# M Ambition IP Apicil Epargne Versement complémentaire – Mode d'emploi

Pour effectuer un versement libre **au sein de votre contrat assuré par Apicil Epargne**, portant sur le produit structuré **M Ambition IP\***, nous vous invitons à procéder comme suit :

Au préalable, merci de vérifier via votre accès client que vos données de connaissance client sont mises à jour.

**Sur simple demande de votre part** (par téléphone ou courriel à [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com) (bien préciser le montant d'investissement souhaité et la provenance des fonds), **nous saisissons votre versement complémentaire par prélèvement bancaire**, que vous pourrez valider directement par signature électronique, **sans aucun document papier à retourner.**

→ Validation au plus tard le **17/07/2026**.

\* Support éligible uniquement dans le cadre de la gestion libre. L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.

## Restrictions à la souscription et conseil Meilleurtaux Placement :

- Non-éligibilité aux souscripteurs de plus de 75 ans chez Apicil Epargne (l'âge limite d'investissement recommandé par Meilleurtaux Placement est de 73 ans révolus pour les hommes et les femmes).
- Non-éligibilité aux majeurs protégés.
- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.



**Besoin d'aide ?**

Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h, jusqu'à 17h le samedi.  
Par email : [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com)